

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

<b>Unité de Gestion : PISCINE MUNICIPALE ST PIERRE DU MT</b>			
Prélèvement	<b>00153500</b>	Commune	<b>SAINT-PIERRE-DU-MONT</b>
Unité de gestion	0397 PISCINE MUNICIPALE ST PIERRE DU MT	Prélevé le :	<b>mercredi 21 janvier 2026 à 10h00</b>
Point de surveillance	0000002020 BASSIN MUNICIPAL ST PIERRE DU MT	par :	ADRIEN LOSSE (LPL)
Type d'eau :	Eau de piscine	Type visite :	PI

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Chlore combiné	0,24 mg(Cl <sub>2</sub> )/L	<= 0,6		
Chlore libre	1,39 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore libre actif	0,83 mg(Cl <sub>2</sub> )/L	de 0,4 à 1,4		
Chlore total	1,63 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Fréquentation instantanée	35 SANS OBJE			
pH	7,3 unité pH	de 6,9 à 7,7		
Température de l'eau	28,2 °C			

Analyse effectuée par : LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES 6401				
Type de l'analyse : PITHM	Code SISE de l'analyse : 00153997		Référence laboratoire : 1238154	
<b>Analyses laboratoire</b>		<b>Résultats</b>	<b>Limites</b>	<b>Références</b>
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h		0 UFC/mL		100
Entérocoques		0 UFC/(100mL)	0	
Pseudomonas aérguinosa		0 UFC/(100mL)	0	
Staphylocoques pathogènes		0 UFC/(100mL)	0	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>				
Transparence Secchi		0 m		
<b>MINERALISATION</b>				
Chlorures		300 mg/L	250	Valeur hors références
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>				
Carbone organique total		3,69 mg(C)/L	5	
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>				
Bromoforme		<5 µg/L		
Chlorodibromométhane		<5 µg/L		
Chloroforme		22,4 µg/L		
Dichloromonobromométhane		<5 µg/L		
Trihalométhanes (4 substances)		22,4 µg/L	100	

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00153500)

L'eau du bassin est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Signé à Mont-de-Marsan le 29 janvier 2026  
Pour le Directeur, L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

BEAUMONT CLEMENCE

*Certains paramètres physico-chimiques se sont révélés non conformes aux exigences de qualité ou anormalement élevés (cf colonne observations). Vous trouverez à la fin de ce bulletin quelques informations et conseils de gestion, en lien avec les paramètres à corriger.*

Paramètre(s)	Origine et effets	Conseil(s) de gestion
Chlorures	<p>La teneur en chlorures est supérieure à la valeur maximale recommandée de 250 mg/L. Les chlorures sont un produit de dégradation finale du chlore. Une augmentation importante de la concentration indique un renouvellement insuffisant de l'eau.</p>	<p>Respecter un renouvellement suffisant de l'eau : 30 litres minimum par baigneur et par jour, conformément à la réglementation.</p>